nus, comprennent ceux qui ont de 15 à 50.000 francs de revenu, si on veut faire une réforme, il ne faut pas s'attendre à ce que ces gens-là soient déchargés. (Applaudissements à gauche.)

Une expérience du nouvel impôt a été faite dans une petite commune du Sud désignée par M. le Rapporteur; toute personne ayant moins de 5.000 francs a des allègements sensibles; la situation ne change pas pour celles ayant de 5 à 10.000 fr., ce n'est qu'à partir de ce chiffre qu'il y a augmentation.

Les petits patentés seront dégrevés. Il n'y aura de surcharge que pour ceux qui ont 15.000 francs de revenus et au-dessus.

Les classes rurales

Quant aux localités rurales, il ne faut pas s'attendre à ce que tout le monde soit dégrevé; dans les sondages qui ont été faits, il y a des réductions de 50 à 65 %. Dans une commune des Landes, il y a des augmentations légères *parce que des terres en culture ont remplacé les sables improductifs.* (Très bien, très bien.) Il peut se faire que le même résultat se produise pour les mêmes motifs. (Très bien, très bien à gauche.) Le taux de l'impôt *foncier est de 7 % en moyenne*, il atteint parfois 30 ou 40 %. Quand il sera abaissé à 4 %, il y aura des dégrèvements nombreux. La surcharge, d'ailleurs légère, n'existera que là où le taux est inférieur à 4 %. Autour du projet que je défends, je prétends avoir demain pour moi toute la grande armée des ruraux. (Tonnerre d'applaudissements à gauche et au centre.)

M. Caillaux expose ensuite que le projet n'est pas inquisitorial. Il existe un impôt de ce genre en Alsace-Lorraine et en Angleterre.

Il n'y a cependant pas d'autre moyen de l'asseoir que la déclaration tout *au moins partielle.* (Très bien, très bien.) Si on a tant parlé d'inquisition fiscale, c'est parce qu'on demande aux banques quelques renseignements de plus; on leur demande la tenue d'un registre sur lequel doivent être inscrits les coupons des valeurs étrangères qu'elles paient. Ce mécanisme est copié sur les registres qu'on a imaginés, lors de l'institution des impôts de bourse et contre lesquels personne n'a protesté parce qu'alors il s'agissait d'asseoir un monopole. (Applaudissements.)

M. Lasies. — Il faut le supprimer ce monopole.

M. Caillaux. — On s'élève contre le projet parce que tous les égoïsmes se coalisent pour faire échec à une réforme quelconque.

M. Perroche. — Et les bénéfices agricoles vous n'en parlez pas?

M. Caillaux. — Le gouvernement demande qu'on refasse les évaluations de la propriété foncière comme on a fait jadis les évaluations des revenus des maisons, comme on a fait au moment du cadastre l'évalution des revenus des parcelles. La seule critique qu'on *puisse* adresser au Gouvernement et à la Commission, c'est de faire un régime de grand avantage aux cultivateurs, aux petits propriétaires. —

M. Caillaux adjure ensuite la Chambre de ne pas se laisser intimider. On veut, dit-il, peser sur la volonté du Parlement. Je propose la réforme, parce qu'elle est un acte de justice. Les républicains doivent suivre leur propre politique qui comprend l'impôt sur le revenu.

Le projet n'est pas intangible. Il demande la collaboration des républicains pour l'élaboration d'un régime d'équité. (Applaudissements à gauche.) Vous êtes un grand parti, vous avez la confiance du pays, si vous voulez la conserver, réalisez!

Cette péroraison est applaudie par les radicaux et surtout par les socialistes.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

LA DÉVOLUTION DES BIENS D'ÉGLISES

M. Raynaud, au nom de la Commission de la réforme judiciaire, demande à la Chambre de mettre à l'ordre du jour de demain, après les quatre contributions, la discussion du projet de loi, modifiant divers articles de la loi sur la Séparation.

M. Groussau. — Le projet en question est d'une grande importance, mes amis et moi, avons l'intention *de le discuter à fond; des amendements nombreux* ont été proposés par des collègues de gauche. Le projet de loi bouleverse tous les principes juridiques. Peut-on le discuter sérieusement en fin de session? Le gouvernement *changeant d'opinion demande d'interrompre* le débat sur l'impôt sur le revenu pour discuter le nouveau projet qui ne peut pas aboutir avant la fin de la session. Au nom de la justice et de la liberté de discussion, je *repousse la proposition. La semaine ne suffirait* pas à une discussion approfondie (Applaudissements).

M. Briand. — J'appuie la demande de la Commission; il est pas exact que le projet *modifie* profondément la loi de séparation au point de vue où se place M. Gronussau, il est certain que le projet est gênant pour lui, mais le temps presse de régler les dévolutions et il faut épargner de *graves ennuis aux départements* et aux communes; on veut dépouiller les communes de ce qui leur appartient.

M. Allart réclame, à son tour, une discussion approfondie et loyale. *Avec les 2 jours dont nous disposons* avant les vacances, nous ne pouvons donner au débat toute son ampleur (Très bien! Très bien!). La loi qu'on nous demande d'examiner va trancher plusieurs questions très graves qui sont en *suspens depuis* très longtemps. Je demande de réserver le projet pour la rentrée (Très bien, sur divers bancs à gauche).

M. Dubois. — Je tiens à ce que la loi soit votée le plus tôt possible dans l'intérêt des employés des pompes funèbres que je représente, mais je demande qu'on ait le temps nécessaire pour que la discussion soit complète (Très bien! Très bien).

Le scrutin est ouvert sur la fixation à l'ordre du jour de demain du projet Briand. L'agitation est vive à gauche.

MM. Jaurès et Allard discutent; finalement la mise à l'ordre du jour est adoptée par 343 voix contre 237.

L'ORDRE DU JOUR

M. Jaurès demande comment la Chambre règlera l'ordre du jour de la séance de demain dans l'après-midi, si le projet que la Chambre vient d'inscrire à sa séance du matin est voté. La séance de l'après-midi, peut être consacrée à la suite de la discussion de l'impôt sur le revenu. Mais, dans le cas contraire, quelles sont les intentions du gouvernement et de la Chambre? Il n'est pas possible que la discussion de l'impôt sur le revenu reste interrompue après le discours du ministre des Finances et sans que les partis aient indiqué quelle position ils prennent. Je leur demande que les séances de l'après-midi restent consacrées à la discussion de ce projet. S'il en était autrement, je saisirais l'occasion du débat des quatre contributions pour lui donner la forme qui permettrait aux partis de se faire entendre sur cette question. Nous avons pris cette discussion au sérieux et nous ne voulons être dupes de personne. (Sensation). Cette pointe au gouvernement et à M. Briand, produit une vive impression.

M. Briand. — Nous pourrons trancher cette question demain matin à l'issue de la séance.

M. Jaurès. — Non, nous ne voulons pas qu'on nous fasse voter les quatre contributions et qu'on se débarrasse de nous après. (Applaudissements.)

M. J. Roche. — M. Jaurès prend ses cautions et il fait bien, mais je réserve tous mes droits personnels. Il faut qu'après M. Caillaux on puisse entendre les orateurs de toutes les opinions.

La Chambre décide que l'ordre du jour de demain soir sera fixé au début, à la séance de demain matin. Séance à 9 heures demain matin.

La séance est levée à 7 heures 40.

PENSÉE DÉMAGOGIQUE

(Par dépêche d'un de nos correspondants parlementaires)

Paris, mercredi, 10 juillet 1907.

M. Caillaux avait hâte de dissiper l'atmosphère de calomnies qu'à l'en croire, certains intérêts ont essayé de répandre autour de son projet d'impôt sur le revenu. Ce que M. Caillaux appelle des calomnies, ce sont des objections simplement; or, si on doit à la vérité de reconnaître que M. Caillaux a fort habilement défendu son enfant, on peut aussi, sans craindre d'y manquer, hardiment affirmer qu'il n'a victorieusement refuté aucune des objections de principe que son projet a soulevées. Constater, comme il l'a fait, que 450 députés ont, dans leur profession de foi, promis une réforme, ce n'est pas apporter un argument en faveur de cette réforme, tout au plus, résulte-t-il de la constatation, une vérité connue depuis bien longtemps, à savoir qu'il est beaucoup plus facile de promettre que de tenir les promesses électorales.

Parmi les candidats qui avaient inscrit l'impôt sur le revenu dans leur programme, combien ne l'ont fait que par entraînement, pour imiter le voisin ou par surenchère électorale, pour damer le pion au concurrent? Combien s'étaient préoccupé des conséquences de la réforme et de sa répercussion sur la surtaxe économique du pays. M. Caillaux, cependant, s'est promis de leur rappeler de nouveau, à l'occasion, leurs promesses, et l'insistance qu'il a mis à dire à la majorité qu'elle était prisonnière de ses engagements, montre bien que, dans la discussion actuelle, le côté politique l'emporte et de beaucoup sur le côté fiscal. C'est plus une manifestation électorale que l'on veut faire, qu'une réforme que l'on veut accomplir.

M. Caillaux a d'ailleurs reconnu lui-même que son projet n'était pas au point. On sait que le projet consiste en une combinaison ingénieuse de l'impôt cédulaire et de l'impôt sur le revenu global, c'est le système de l'impôt complémentaire.

M. Caillaux ayant dit avoir emprunté l'expression à M. Ribot, s'est attiré cette réplique du député de St-Omer: « Vous m'avez pris le cadre, mais vous y avez mis un mauvais tableau ». Les ombres n'y manquent pas en effet, et le ministre des finances, malgré son talent, ne les a point dissipées; il n'a pas fait disparaître la crainte de l'exode des capitaux français à l'étranger, qui pourrait être un avis de mort pour notre industrie, en donnant comme promis un accord entre les Etats. Il est bien peu vraisemblable qu'un pareil contrat d'assurance mutuelle intervienne jamais entre les nations. Pour qu'il ait quelque valeur, il faudrait une unanimité impossible à concevoir. Qu'une nation, une seule, ne souscrive et ce sera l'écroulement de tout le système.

Je ne tiens pas davantage pour réponse péremptoire ce que le ministre des Finances a dit, relativement au caractère inquisitorial du nouvel impôt: Cela se passe ainsi en Angleterre, a-t-il déclaré, pourquoi ce qui se supporte en Angleterre serait-il regardé comme intolérable en France? Tout simplement, parce que les situations ne sont pas les mêmes. En Angleterre l'impôt est constitué par ceux qui le paient, car ceux là seuls qui paient l'impôt participent au gouvernement de la nation; en va-t-il de même en France? En serait-il ainsi chez nous après le vote du projet qui exempte, à la base, le plus grand nombre possible de contribuables, tout en leur conservant leur qualité d'électeurs. Il est aisé de saisir la pensée qui inspire de tels *projets; M. Caillaux ne l'a* d'ailleurs pas cachée. S'adressant à la majorité radicale, il lui a brutalement signifié de voter la réforme si elle veut conserver le pouvoir.

Ce n'est donc pas à une pensée économique que le gouvernement a obéi en déposant son projet, ce n'est pas à une pensée fiscale, c'est à une pensée purement et simplement politique.

Ce n'est pas de la réforme des quatre contributions qu'il s'agit, il s'agit de flatter la démagogie pour la gouverner plus facilement.

H. SARRAZANAS.

LA QUESTION DE L'INDEX

A propos d'un monument au P. Schell. — Une ligue de catholiques allemands contre l'Index. — Les démentis. — Un article de l' « Osservatore romano » sur le rôle et la portée de l'Index. — Quelques détails sur l'organisation de la Ligue

Récemment s'était constitué en Bavière un comité en vue d'ériger un monument au célèbre professeur de théologie Schell.

Schell fut un grand savant et un grand chrétien. Il consacra sa vie à la défense de l'Eglise et combattit notamment avec une science et une vigueur peu communes l'action de la Franc-Maçonnerie. Mais il y eut dans ses écrits quelques propositions qui furent frappées par la congrégation de l'Index. Schell se soumit d'ailleurs en toute humilité à cette condamnation.

Le comité qui s'occupait de lui ériger un monument, comprenait parmi ses membres l'archevêque de Bamberg, l'évêque de Passau, ainsi qu'une foule de théologiens de Mayence, Breslau, Passau, Wurzburg, Gressen, Strasbourg, etc., etc.

Or, tandis que s'organisait ce mouvement, Pie X adressa une lettre au professeur de théologie Commer, de Vienne, devenu un ardent adversaire des idées de Schell.

Dans cette lettre, le Pape désapprouvait l'initiative du comité. Cette lettre produisit, on le devine, une vive émotion dans les milieux catholiques d'Outre-Rhin. Des journaux annoncèrent même qu'une lettre allait être adressée au Saint-Père par les membres du comité Schell pour lui montrer respectueusement qu'ils n'avaient jamais eu l'intention de glorifier en Schell ce qui lui avait valu les condamnations de l'Eglise.

C'est à la suite de ces incidents que s'est répandu le bruit, qui fait le tour de la presse, d'une ligue organisée en Allemagne pour la suppression de l'Index.

Les démentis à la nouvelle d'une « Union catholique contre l'Index »

On mande de Berlin à l' « Eclair »:

« Dans les milieux catholiques allemands, c'est avec un véritable étonnement qu'on a suivi les révélations de la « Correspondinza romana » et de l' « Osservatore Romano » au sujet de la création d'une soi-disant « Union catholique contre l'Index ». Cet étonnement est manifesté par la « Germania », l'organe principal du Centre, qui publie la note suivante:

« On a, avec intention ou par erreur, grossi énormément les faits; il ne s'agit réellement que de communications strictement confidentielles et faites dans un cercle très limité d'Allemands, dont le catholicisme est sûr, au sujet d'un projet ayant pour but de soumettre au Saint-Père une pétition relative à une modification, pour l'Allemagne, des stipulations de l'Index. »

« Ces déclarations du grand organe catholique s'accordent complètement avec celles que les députés du Centre, Erzberger et Wellstein viennent de faire à un rédacteur du « Berliner Tageblatt ». La nouvelle de cette organisation, a dit le premier, serait ridicule si elle n'était fausse. Et M. Wellstein trouve honteux que de semblables calomnies contre les catholiques allemands soient si légèrement répandues par des organes qui prétendent prendre leurs informations à des sources officielles. »

Un article de l' « Osservatore romano »

L' « Osservatore romano » publie à ce propos un article dont voici quelques passages:

« L'Index est le moyen par lequel l'Eglise exerce cette fonction essentielle du magistère et de la discipline, qui est de préserver l'intégrité de la foi et la sainteté de la morale. Il est plus nécessaire en ce moment où la production littéraire est plus abondante et plus rapidement diffusée...

» L'Index a pour rôle propre de défendre la lecture de tel ouvrage parce que dangereuse en tel moment. Ce qui n'implique pas toujours que le livre soit intrinsèquement mauvais...

» Il est vrai, cependant, que la plupart des ouvrages mis à l'index contiennent des principes contraires à la foi ou aux mœurs. *D'ailleurs, la Congrégation de l'Index* montre une très grande modération. Comparez le petit nombre des ouvrages censurés au déluge des publications... »

L' « Osservatore romano » termine en examinant à quelle autorité revient le droit de permettre la lecture des livres mis à l'index.

L'organisation de la Ligue

La *Croix* reçoit de son correspondant romain, de nouveaux détails sur le comité qui a pris l'initiative d'une pétition relative à l'Index.

« Ce Comité a pris le nom de *Direction* centrale de l'organisation du laïcat.

» Il poursuit un double but:

» 1° Organiser une supplique sur l'Index, qui sera adressée au pape Pie X et aux Révérendissimes évêques des pays de langue allemande et anglaise.

» 2° Organiser ultérieurement la *Ligue* de l'Adresse sur l'Index, formée par les signataires dans le but d'utiliser d'une façon permanente le travail fait pour la supplique et la communauté d'idées manifestées par les signataires.

» Cette organisation permanente pourra prendre le nom de « Société chrétienne de culture » (art. 19).

Le correspondant de la *Croix* indique comment les adhésions étaient sollicitées de la façon la plus confidentielle et cite les articles suivants de la Ligue en formation:

« Art. 38. — Lorsque sera terminée la collecte des signatures, la Supplique, avec tous les noms des adhérents disposés par pays et par ordre alphabétique, sera portée à Rome par des délégués choisis par le Conseil central de Münster (et qui voyageront à leurs frais, art. 41). Elle sera présentée à Sa Sainteté très personnellement, dans une audience privée strictement confidentielle. Pour cette audience privée, on demandera la coopération des ambassades de Bavière et d'Autriche près le Vatican, et, d'après des gens compétents, on l'obtiendra certainement.

» Art. 39. — Le jour où la supplique sera consignée au Pape, on l'enverra, par lettre recommandée, à tous les évêques d'Allemagne, d'Autriche, de Suisse, d'Angleterre et d'Amérique, ainsi qu'à tous les ecclésiastiques désignés par le conseil central de Münster.

» Art. 40. — Le Conseil central décidera si et dans quelle mesure il faut faire voir au Saint-Père et aux R^{mes} évêques, ainsi qu'aux autres ecclésiastiques, les bases de l'organisation.»

Le *Correspondenza romana* compare l'esprit de cette organisation à celui qui inspira la supplique au Souverain Pontife au sujet de la Séparation, laquelle fut désavouée, on s'en souvient, par les signataires de la Lettre aux Evêques. Elle insiste spécialement sur les précautions qui furent prises, alors comme aujourd'hui, pour assurer aux adhésions un caractère confidentiel et y voit une tactique semblable.

LA CRISE DU MIDI

Les démissions des municipalités. — Un incident

Narbonne, 10 juillet. — Les confirmations de démissions des maires, adjoints et conseillers municipaux des communes de l'arrondissement, continuent d'arriver à la sous-préfecture, sous plis recommandés. Un seul retrait de démission, celui de la municipalité de Reubia est parvenu ce matin.

Carcassonne, 10 juillet. — Cinquante gendarmes sont partis pour Azille, où des troubles ont éclaté à la suite du retrait de la démission du Conseil municipal.

L'incendie de la Préfecture de Perpignan

Perpignan, 10 juillet. — Le général de division Bertrand d'abord appelé à Montpellier par le général Bailloud, a ensuite été mandé à Paris, pour s'expliquer avec le ministre de la Guerre sur les incidents de l'incendie de la Préfecture.

Le Comité d'Argeliers rentre en scène

Narbonne, 10 juillet. — Le Comité d'Argeliers communique la note suivante:

« Les délégués cantonaux de chaque département devront se réunir au chef-lieu de leur département le dimanche 14 juillet à l'effet d'élire vingt délégués départementaux, qui constitueront le comité dit départemental.

» Ce comité départemental sera, à son tour, convoqué par le comité d'Argeliers pour former l'assemblée interdépartementale, qui prendra les dicisions nécessitées par les circonstances.

» Cette assemblée interdépartementale nommera un comité directeur ou exécutif, qui sera chargé de discuter les questions les plus urgentes, entre autres l'ordre du jour suivant:

» 1° Examen de la question municipale et des services communaux; 2° Mise à l'étude d'un projet pour la constitution légale d'une Confédération générale des vignerons; 3° Attitude au sujet des élections cantonales; 4° Questions diverses.

» P.-S. — Les comités de défense viticole du chef-lieu de chaque département seront prévenus et fixeront, par la voie de la presse, l'heure et le lieu de la réunion. Immédiatement après la réunion, le comité *de défense viticole* du chef-lieu enverra au comité d'Argeliers la liste des délégués départementaux et munira ces derniers d'une carte spéciale et personnelle de délégué départemental. »

Le manifeste de Marcelin Albert

Montpellier, 10 juillet. — Marcelin Albert a adressé aux populations viticoles, l'appel suivant:

« Chers frères de misère,

« Ne desespérez pas, restez unis, restez toujours calmes. *Soyez sages, c'est l'arme la plus tranchante* que vous puissiez avoir dans les mains. Après avoir lancé contre vous tous les régiments de France pour calmer votre faim, les 325 pensionnaires du Palais-Bourbon ont décidé de faire rechercher tous les moyens et tous les actes, même les plus inattendus, pour semer la division et la suspicion à la suite des attaques directes contre une personnalité qui vous appartient à vous seuls et qui ne relèvera jamais que de vous tous. Les insulteurs d'aujourd'hui seront peut-être les *traîtres de demain!* Ayez confiance! Je ne suis ni vendu ni à vendre! Rien au monde ne peut me faire dévier de ma ligne de conduite et du but que je poursuis. Pas de jalousie entre vous; pas de haine, pas de politique surtout! A l'heure actuelle, les politiciens sans vergogne sont prêts à se disputer nos positions conquises.

» Que l'exemple des 327 députés (séance du 30 juin) vous serve de leçon! Que leurs noms soient à jamais maudits. *L'édifice construit au prix de tant de sacrifices*, d'abnégation et de dévouement ne peut, ne doit pas s'écrouler par notre faiblesse et notre désunion. Plus que jamais, soyons fermes dans nos justes revendications. Que demandons-nous? Le seul droit à la vie; un édifice social construit par tous et pour le bien de tous! »

PROMOTIONS DANS LA LÉGION D'HONNEUR

Paris, 10 juillet. — Sont promus dans l'ordre de la Légion d'honneur:

Au grade de grand officier: Le vice-amiral Malarme. **Au grade de commandeur:** Les contre-amiraux Richard, d'Abnour, Bellue; le capitaine de vaisseau Sauvan-Pailhes.

Au grade d'officier: les capitaines de vaisseau De la Monneraye, Auby d'Afriens; les capitaines de frégate fauque de Jonquières, Rey, Mercier de Lostende, Schwerer, Rougelot, Simon; le mécanicien inspecteur Dancy, le commissaire en chef De Miniac, le médecin en chef Ambiel, le contrôleur de 1re classe Rochon du Verdier; les ingénieurs en chef Tréboul et Aubin.

Paris, 10 juillet. — Sont promus **au grade de commandeurs:** MM. le général de brigade Roques; directeur du génie au ministère de la Guerre; les généraux de division Maunoury, commandant l'artillerie de la place et des forts de Paris; Pelecier, commandant la 4e division d'infanterie à Compiègne; Marcot, commandant la 1re division d'infanterie à Dijon; De Lamothe, inspecteur général permanent des travaux de l'artillerie pour l'armement des côtes; Coupillaud, commandant la 3e division d'infanterie à Montauban; Zimmer, sous-chef d'état-major général de l'armée; Calvel, commandant de la 2e division d'infanterie à Montpellier. Les généraux de brigade Gaudignac, commandant la 32e brigade d'infanterie à Nevers; Gilardoni, commandant la 17e brigade d'infanterie à Auxerre; Duboc, commandant la 11e brigade d'infanterie à Paris; Brochin, commandant la 36e brigade d'infanterie à Angers.

Le contrôleur de 2e classe de l'administration de l'armée Endres, l'intendant général Dufour, directeur de l'intendance du 19e corps d'armée; le médecin instructeur Czernicky, directeur du service de santé du 18e corps; le médecin instructeur des troupes coloniales Grall, membre du comité technique de santé. Les colonels Sainte-Chapelle, commandant le 10e régiment de chasseurs; Vesson, commandant le 5e régiment d'artillerie; Compagnon, directeur du génie à Versailles; Contault, directeur du génie à Rouen; Le Canus, commandant le 1er régiment de tirailleurs sénégalais.

Sont promus **au grade d'officiers:** Le colonel Sarrail, directeur de l'infanterie au ministère de la Guerre; l'intendant militaire Valet, directeur de l'intendance du 1er corps d'armée. Infanterie: le chef de bataillon Brenet, du 44e de ligne. Artillerie: le lieutenant-colonel Deminy, directeur à Lille. Corps de santé: Renaut, médecin principal à l'hospice mixte de Douai.

Infanterie: Sont nommés **au grade de chevalier:** les capitaines Coupat et Falleur, du 1er régiment; Deffaux, du 8e; Manson, du 33e; Desprince, du 110e; Bureau, Huffenwickel et Verwaerde, du 127e; Pasquier, du 145e; Pachon, du 16e chasseurs. Cavalerie: le lieutenant Hannequin, du 4e cuirassiers. Artillerie: le capitaine Thomes, officier d'ordonnance au gouverneur de Lille; Fourcroy, du 15e; Beachère, du 27e; De Lalleau, de la compagnie d'expérience de Calais, officier d'administration d'artillerie; Gauriat, de l'atelier de construction de Douai. Génie: le capitaine Colin, du 3e régiment; Sirven, du 4e.

Intendance: MM. Hannedouche, adjoint à l'intendance au 1er corps d'armée. Corps de santé militaire: les médecins majors Benoit, Vicher, du 3e génie. Service du recrutement: MM. les capitaines d'infanterie Parisel, du recrutement d'Arras, et Vasseur, du recrutement de Dunkerque.

UN DRAME A OUTREAU

PRÈS DE BOULOGNE

Deux jeunes enfants tués accidentellement

Un drame affreux, dont les victimes sont deux enfants âgés de quatre et six ans, s'est déroulé, mardi matin, dans le quartier populeux d'Outréau. Vers dix heures, les deux plus jeunes enfants des époux Fauquenbergue-Sauvage, qui habitent une maison de deux étages, dans la rue du Pont-Neuf, à Outréau, Robert, six ans et demi et Maurice, quatre ans, étaient restés avec leur père pendant que l'aîné des garçons, Abel, était à l'école et que la mère faisait ses provisions. Les bambins se battaient joyeusement dans une chambre du premier étage et M. Fauquenbergue, qui est aiguilleur au chemin de fer du Nord et dont le service ne devait reprendre que le soir, s'occupait de menus travaux dans sa cave située au rez-de-chaussée et ayant une sortie sur la cour. Soudain, le bruit sourd d'un corps qui tombe, suivi aussitôt d'un autre, attira son attention. L'aiguilleur se précipita dans la cour.

Là, le spectacle qui s'offrit à sa vue était horrible. Sur les pavés de la petite cour, les deux pauvres enfants étaient inanimés et couverts de sang. Robert avait le crâne fracturé, les cuisses et le bassin brisés; sa mort avait été instantanée. Quant au plus jeune, dans un moment de suprême effort, il réussit à se relever. On s'empressa, mais tous les soins furent inutiles. Quelques instants après le petit Maurice expirait à son tour.

On se perd en conjecture sur les causes de ce terrible drame. L'espagnolette de la chambre était excessivement dure à ouvrir et les parents y parvenaient à peine.

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

Le voyage de M. Etienne en Allemagne

Une entrevue « historique » avec Guillaume II. Le rapprochement franco-allemand. — Les déclarations de l'Empereur. — Alliance contre l'Angleterre et le Japon

Paris, 10 juillet. — Dans l'« Autorité » de demain jeudi, M. Guy de Cassagnac écrit:

« En dépit des dénégations de M. Pichon, nous sommes en mesure d'affirmer que M. Etienne a *été* mandé par l'Empereur Guillaume lui-même. L'Empereur reçut M. Etienne et conversa longuement avec lui.

» Au cours de cette entrevue que l'on peut, sans hésitation aucune, qualifier d'historique, le monarque prononça, paraît-il, cette phrase d'une incroyable hardiesse:

« Ce rapprochement, que je souhaite voir s'accomplir entre la France et l'Allemagne, ne doit pas être une simple entente cordiale (sic); ce doit être une alliance offensive et défensive (sic)!

Et Guillaume II ajouta s'adressant à M. Etienne:

« Vous m'apportez la Russie, mais je vous apporte l'Italie et l'Autriche. Votre pays et le nôtre gouverneront le monde et nous opposerons la barrière de nos armes aux sournoises agressions de l'Angleterre neutralisée. »

« Puis, comme s'il se souvenait de Charlemagne, accoudé tristement au balcon de son palais au temps où, dans le lointain brumeux de la mer passaient mystérieuses les barques des pirates normands, il dit encore:

« Le Japon est là, prêt à recueillir la succession de l'Angleterre. Nous avons commis la très grande faute de le laisser vaincre la Russie. Demain, il apparaîtra sur nos côtes, et ceci n'est pas le rêve d'un romancier, mais la conclusion logique des évènements qui se déroulent avec une rapidité déconcertante. »

» M. Etienne dit alors à quelqu'un, en sortant du cabinet de l'Empereur:

« J'ai demandé beaucoup, beaucoup. Je sentais que je demandais trop, et, pourtant, l'Empereur ne m'a pas arrêté, se bornant à me renvoyer au prince de Bülow pour continuer l'entretien. »

AMÉRICAINS ET JAPONAIS

Amende honorable

Tokio, 10 juillet. — *On dément officiellement* le rappel de l'ambassadeur du Japon à Washington, M. Aoki. Le journal « Hochi » fera demain, amende honorable pour la publication d'une interview de l'amiral Sakamoto qui faisait le procès de la marine américaine.

Ce journal publiera en même temps une interview anonyme, émanant d'une autorité japonaise en matière navale, faisant le plus grand éloge de la marine américaine et de ses tirs à feux. Cette amende honorable a été imposée par le gouvernement; on croit que l'amiral sera frappé de disgrâce.

Un démenti

New-York, 10 juillet. — Le département d'Etat et l'ambassade japonaise démentent catégoriquement l'information suivant laquelle le Japon aurait adressé, aux Etats-Unis, des demandes précises pour le réglement du conflit relatif aux Japonais de San Francisco.

Le département d'Etat déclare que le public américain a été tenu au courant de la nature de toutes les conversations engagées à cet effet entre les deux gouvernements, et qu'il ne se poursuit actuellement aucune négociation entre les Etats-Unis et le Japon.

L'ambassade japonaise confirme cette déclaration et affirme que le vicomte Aoki ne partira pas en automne pour le Japon ainsi que l'annoncent les journaux japonais.

LA CRISE DU MIDI

Les démissions des municipalités

Narbonne, 10 juillet. — Presque toutes les municipalités de l'arrondissement ont, à l'heure actuelle, confirmé leur démission.

La réunion des élus démissionnaires

Perpignan, 10 juillet. — On annonce que 108 communes seront représentées demain, à la réunion des élus démissionnaires organisée par le Comité de défense des Pyrénées-Orientales. La majorité des maires est décidée à la résistance.

GÉNÉRAL VICTIME D'UN ACCIDENT A PARIS

Paris, 10 juillet. — Le général Feldmann, commandant la place de Paris, a fait une chute de cheval au bois de Boulogne, et a reçu de sérieuses contusions.

LA LIBERATION DE LA CLASSE 1903

Paris, 10 juillet. — Des ordres télégraphiques ont été adressés aux commandants de corps d'armée, par le ministre de la guerre, pour que le renvoi de la classe 1903 soit effectué dans les conditions fixées par la loi qui vient d'être promulguée.

LES REVUES DU 14 JUILLET

Limoges, 10 juillet. — La *France Militaire* annonce que la revue du 14 juillet n'aura pas lieu à Lyon et à Limoges, par ordre supérieur.

LE MOUVEMENT PREFECTORAL

Paris, 10 juillet. — M. Clémenceau a changé d'idée. M. Tenot, de la Haute-Savoie, n'ira point, paraît-il, remplacer M. Dautresme; c'est à M. Dupré, préfet des Basses-Alpes, qu'échoira ce périlleux honneur. M. Dautresme ira à Digne et M. Tenot restera à Annecy.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

GRÈVE A ARMENTIÈRES. — La grève est générale depuis *mercredi à une heure à la filature de Mme* Ve Mahieu, rue d'Ypres. On compte environ 600 grévistes sur un personnel de 750 ouvriers et ouvrières. Jeudi matin aura lieu une entrevue entre les grévistes et M. Couvreur, *fondé de pouvoirs de Mme Mahieu.*

UNE TERRIBLE MORT A LA FOSSE N° 4 DES MINES DE LIÉVIN, A AVION. — Dans la journée de mercredi, la jeune Marie Piret, 14 ans, dont les parents habitent rue *François-Dufroy*, à Avion, était occupée au triage des charbons, à la fosse n° 4 des mines de Liévin, lorsqu'elle introduisit la tête dans la cage de l'ascenseur au moment où celui-ci se mettait en marche. L'imprudente eut la tête broyée. La mort a été instantanée.

L'ÉPILOGUE DES GRÈVES DE LA VALLÉE DE L'AA. — Le Tribunal correctionnel a condamné à 15 jours de prison avec sursis le carrelier Blanc, de Wizernes, pour insultes au capitaine de gendarmerie de St-Omer. Théodore et Léon Billet et Léopold Bultel ont été condamnés à six jours de prison avec sursis pour entraves à la liberté du travail. Nicolas Hecquet, pour le même délit, s'est vu infliger six jours de prison sans sursis.

FAUX BRUIT D'UN ACCIDENT AUX MINES D'ANZIN, A WALLERS. — Le bruit a couru qu'un accident grave s'était produit à la fosse d'Arenberg, mercredi matin. Il s'agit en réalité d'un accident sans gravité. A la suite d'un coup de mine tiré dans une galerie, trois ouvriers et un porion se sont trouvés indisposés pour avoir respiré la fumée provenant de ce coup de mine.

DISPARITION A DUNKERQUE. — Les versions les plus diverses circulent au sujet de la disparition du directeur-gérant d'une importante maison de confections. Nous reparlerons de cette affaire s'il y a lieu.

VOL SACRILÈGE A SAINT-MICHEL, PRÈS DE SAINT-POL. — Dans la nuit de lundi à mardi, des cambrioleurs se sont introduits dans l'église de Saint-Michel par un soupirail. Ils fracturèrent la porte du tabernacle et enlevèrent les vases sacrés; dans la sacristie, dont la porte fut défoncée, les voleurs prirent encore le calice et la patène.

LES CIMENTIERS DE DESVRES REPRENNENT LE TRAVAIL. — Les ouvriers cimentiers se sont réunis mardi après-midi, à deux heures, au nombre de 423 et par 325 voix contre 98 ils ont voté la reprise du travail; la matinée avait été très calme.

UN MANÈGE EVENTÉ A LILLE. — M. Ponnavoye, commissaire du 7e arrondissement, poursuivant son enquête, a établi que l'employé infidèle Feyer et le camelot toujours en fuite, avaient dérobé pour un millier de francs environ de coupons d'étoffe.

AU CONSERVATOIRE DE LILLE. — Voici les résultats des épreuves subies dans la journée de mercredi. Classe de chant. Demoiselles: professeur, Mme Oudart: 1er prix, Mlle Alice Lebienvenue; 1er accessit: Mlles Alice Crespin et Marie Barlet; 2e accessit: Mlle Suzanne Debugny.

Garçons. Professeur M. Capon: 1ers prix: MM. Alfred Accolet et Gaston Carton; 2e prix à l'unanimité: M. Hugo Fontaine; 2e prix: M. Jean Coupleux; 1er accessit à l'unanimité: M. Rienne; 1er accessit: MM. Edouard Debruyne et François Kerckhove; 2e accessit: M. Aristide Hollin.

GRÈVE A GRAVELINES. — A la suite d'une grève partielle à bord du vapeur « Atlas », les armateurs ont décidé le lock-out et ont voulu expédier les navires en cours de déchargement à Calais. Les grévistes s'y sont opposés et ont bloqué le pont malgré les gendarmes. On envoie du renfort de Dunkerque.

LE CAMBRIOLEUR THOMAN A HAZEBROUCK. — M. Coupilliaud, juge d'instruction, poursuit son enquête sur les antécédents de Jean Thoman; on a trouvé dans les vêtements du malfaiteur un carnet sur lequel étaient inscrits les noms de nombreuses villes avec, en regard, les noms de plusieurs habitants de ces localités et l'indication de chiffres (30, 50, 60, 100, etc.). Il est à présumer que ces personnes sont des victimes de ces cambrioleurs et que ces chiffres représentent le montant des vols commis à leur préjudice.

LES EXAMENS DU BACCALAURÉAT A LILLE. — Baccalauréat Latin Sciences. — Ont été déclarés admis: MM. Descharmes, Lucas, Manet, Quiliatre, Sugot, Touftet, Baillet, Cabours, Chevalier, Coulon, Dumont Jean, Dupont Edouard.

MM. François Félix, Balsen, Béchade, Béhaghel, Bergaud, Breymaert, Cat, Champelic, Cooren, Corenwuder, Delcroix, Dequin.

MM. Doligez, Fauny, Felvret, Gobert, Hallette, Petyst de Morcourt, Pointin, Desreumaux, Becquart, Bourbier, Gérandal.

MM. Terff, Hervé, Lassaux, Laureau, Moutonguet Jacques, Renaux, Henriot, Legrand, Martel, Masclof.

MM. Nasson, Monpetit, Saniez, Seuce, Kerrinckx, Labesse, Langlet, Lebrun, Lepoutre, Mullicz, Omez.

MM. Perès, Pesant, Pruvost Marcel, Raison, Rose, Swynghedauw, Terme, Wignolle, Bernard, Grès.

MM. Bertin, Codvelle, Decroix, Detape, Drecq, Dumont, Zenom, Hannequin, Macqueron Emmanuel, Prudhomme, Rousselot, Schotsmans.

MM. Codvelle, Baillet ont obtenu la mention Bien; MM. Drecq, Hannequin, Macqueron, Raison, Fauny, Hallette, Petyst de Morcourt, Pointin, Labesse, Omez, Saniez, Laureau, Martel, Moutonguet, Renaux, Terff, Manet, la mention Assez Bien.

Baccalauréat Moderne, 2e partie. — MM. Macquet, Rouffet.

Baccalauréat Classique, Philosophie. — MM. Leroy (Bien), Maury (Assez bien).

Première partie (Sciences, langues vivantes). — MM. Flahutez, Flahaut, Glorian, Gourdin, Bay (assez bien), Castelain, Cuvelier, Delaire, Delcau.

Deuxième partie (Lettres, Mathématiques). — MM. Hecht, Isoré, Lecomte, Lefebvre, Laché, Hidden, Lafaye, Herman, Duvieubourg, Fontaine, Henriot, Glorian, Hazard (assez bien), Erraux (assez bien), Fikitre.

UNE RÉUNION A ARLEUX. — Mardi soir, M. le Glay, conseiller d'arrondissement sortant du canton d'Arleux, a rendu compte de son mandat devant les électeurs d'Arleux. M. Dransart, maire d'Arleux, présidait. La candidature de M. le Glay a été acclamée à l'issue de la réunion.

LE BREVET SUPERIEUR A LILLE. — Ont été déclarés admis:

Ancien régime. — MM. Blondel, Bouchez, Cabry, Canonne, Démaret, Desforges, Dubreucq, Ghesquière, Grège, Ledru, Lesieux, Maréchal, Plaisant Adolphe, Quéhien, Robiquet, Sauvage, Verrez, Victoor.

Nouveau régime. — MM. Bolluyt, Bouilliez, Boutoille, Catarre, Couvreur, Dehove, Delfombe, Fournet, Houzé, Lemaire, Parmentier, Plaisant Eug., Poupart, Queste, Ternois.

NÉCROLOGIE

— On annonce la mort de M. Georges Rogeau, brasseur à Fives, décédé dans sa 39e année.

MARIAGES ET FIANÇAILLES

— Lundi a été célébré à Neuville-en-Ferrain, le mariage de Mlle Marie Leleu, fille de M. Leleu, propriétaire, maire de TilLay, avec M. Jean Pagniez, fils de M. et Mme Pagniez de La Brunière, propriétaires à Cambrai.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, 10 juillet.

COURS DE CLOTURE

TERME	New-York Ce jour	New-York Précéd.	New-Orléans Ce jour	New-Orléans Précéd.
JUILLET.... 1907	11.90	12.25	12.90	12.90
AOUT	11.64	12.03	12.80	12.97
SEPTEMBRE	11.61	11.94	12.47	12.77
OCTOBRE	11.80	12.10	12.07	12.37
NOVEMBRE	11.72	12.06	12.03	12.33
DÉCEMBRE	11.80	12.15	12.03	12.33
JANVIER.... 1908	11.87	12.21	12.08	12.39
FÉVRIER	11.91	12.23	—.—	—.—
MARS	11.97	12.31	—.—	—.—
AVRIL	—.—	—.—	—.—	—.—
MAI	—.—	—.—	—.—	—.—
JUIN	—.—	—.—	—.—	—.—

PORTS DES ÉTATS-UNIS 1.000 Balles 1.000 —
PORTS DE L'INTÉRIEUR ..... 2.600 —

BULLETIN METEOROLOGIQUE

ROUBAIX, mercredi, 10 juillet 1907.
2 heures soir, 18° au-dessus de zéro, 767, variable.
5 heures soir, 15° au-dessus de zéro, 767, variable.
9 heures soir, 13° au-dessus de zéro, 767, variable.
Jeudi, 11 juillet 1907.
Minuit, 10° au-dessus de zéro, 769, variable.
2 heures matin, 10° au-dessus de zéro, 770, variable.

MARCHÉS DIVERS

ARMENTIÈRES, 10 juillet. — Farine, 34.00; blé, 21.50; seigle, 21.50; orge, 18.50; maïs, 18.50; avoine, 21.50; pois, 28.00; haricots, 32.00; fèves, 19.00; beurre, 3.000 le kilo; œufs, le 100, 10.00.

LILLE, 10 juillet. — **Cossettes de chicorée.** — Disponibles, 15.75, franco Cambrai; nouvelles récoltes, 16.25, franco Cambrai. Les cossettes belges sont offertes 15.00 pour le disponible et cotés nominalement 15.00 pour la nouvelle récolte.